

Droit fiscal

M. Macdonald (Rosedale): Ce n'est pas vrai.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Il ne connaissait pas toutes les modalités. Les sociétés ayant dupé les ministres en leur faisant signer l'accord, elles leur serrent maintenant la vis, et les ministres ne savent toujours pas à quoi ils se sont engagés.

M. Macdonald: Encore un mensonge, un vil mensonge!

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Que nous a dit le ministre des Finances? Il a dit que les associés de Syncrude, Imperial Oil, Gulf Oil et Cities Service, pourront défalquer leur investissement de leurs autres recettes. Voilà un étrange comportement, étant donné la position du ministre hier soir. Hier soir, j'ai déclaré, comme en fait foi la page 3516 du hansard...

M. Andras: Sommes-nous déjà si loin?

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Si le ministre de l'Immigration et des Ressources...

M. Macdonald (Rosedale): Regardez qui s'énerve maintenant.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Si l'éminent ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration s'occupait de son assurance-chômage, il serait plus utile qu'il ne l'est actuellement; il est assis là-bas bavardant de quelque chose dont il ne connaît rien.

Comme en fait foi le compte rendu à la page 3516, j'ai posé au ministre la question suivante:

Autrement dit, Imperial Oil, Gulf Oil et Cities Services pourront-ils défalquer leur investissement dans Syncrude d'autres opérations?

Puis j'ai ajouté: «Le ministre secoue la tête.»

Une voix: On pouvait l'entendre. Il a fait un signe de tête négatif.

M. Turner (Ottawa-Carleton): J'invoque le Règlement, monsieur le président. Bien entendu, j'ai secoué la tête, j'en conviens. Le député a dit que j'ai secoué la tête et qu'il a pu m'entendre de son siège voulant insinuer par là que j'ai des boulons de lâches qu'il faudrait serrer ou quelque chose du même genre. En fait, le député n'a pas dit si j'avais fait un signe de tête négatif ou affirmatif. Cela ne peut pas se lire dans le compte rendu. Je lui ai donné une réponse précise aujourd'hui.

● (2110)

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur le président, qu'il soit donc consigné au compte rendu que lorsque le ministre secoue la tête de gauche à droite cela veut dire oui, car c'est sûrement ce qu'il a fait. Néanmoins, aujourd'hui ce sera clairement indiqué au compte rendu.

Le ministre nous dit que les compagnies Imperial Oil, Shell Oil et Cities Service pourront déduire leurs frais relatifs à Syncrude de leurs autres dépenses d'exploitation. Les Canadiens devraient être au courant de la chose. Ils devraient savoir que les trois gouvernements vont contribuer, en plus du prêt de 200 millions de l'Alberta, environ 800 millions de dollars en capitaux. L'Alberta va contribuer de 500 à 600 millions de dollars pour un pipeline et une centrale d'énergie. D'ici quatre ou cinq ans, les trois associés de Syncrude pourront déduire leurs investissements des bénéfices qu'ils auront réalisés, ce qui veut dire que près de 50 p. 100 de cette déduction sera à la charge des contribuables canadiens. Ils devraient savoir cela.

[M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles).]

Les Canadiens vont probablement payer 80 p. 100 des frais de l'entreprise Syncrude et ils n'en posséderont que 15 p. 100. Les associés du consortium Syncrude, outre les gouvernements de l'Alberta et de l'Ontario, posséderont 70 p. 100 de l'entreprise. Les Canadiens devraient savoir cela.

J'aimerais que le ministre des Finances, habile et compétent dans son domaine, nous dise s'il croit que c'est avantageux pour les Canadiens d'augmenter les prix, les prêts et subventions des divers gouvernements et de réunir la plus grande partie des fonds grâce à des allègements fiscaux, s'il croit que c'est avantageux que les trois compagnies pétrolières en question retirent 70 p. 100 des bénéfices.

M. Macdonald (Rosedale): C'est faux, vous le savez bien.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources passe son temps à grommeler. Il est plus efficace assis que debout. Je pense qu'il devrait prendre part au débat et nous dire la vérité.

M. Macdonald (Rosedale): Je l'ai fait mais vous interprétez mal mes paroles. Vous dites des faussetés.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): L'autre point qui me vient à l'esprit...

M. Macdonald (Rosedale): Allons, dites la vérité.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Je dis la vérité. La vérité est que le ministre est si embrouillé qu'il ne reconnaîtrait pas la vérité si elle lui crevait les yeux.

M. Macdonald (Rosedale): Vous savez la vérité.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): En plus de tout ces cadeaux, les associés de Syncrude seront assurés du prix international pour leur pétrole, qui est actuellement d'environ \$11.70 le baril. Cela rejoint bien ce qu'a dit le ministre des Finances cet après-midi.

Quand le ministre des Finances a répondu à la question par laquelle on lui demandait si les recettes provenant de la taxe d'exportation entreraient dans le calcul de la part du gouvernement fédéral des recettes fiscales provenant des ressources, il a dit que non parce que la taxe d'exportation diminuerait à mesure que le prix intérieur augmenterait graduellement pour atteindre le prix international.

Voilà toute l'affaire. Je demande au ministre: est-ce maintenant la politique du gouvernement de rattraper graduellement le prix international? Cela est certes conforme à l'engagement pris envers les associés de Syncrude. Cela coïncide avec les mesures qu'a prises le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources que le gouvernement se soit maintenant engagé à rattraper graduellement le prix international. Le prix canadien de \$6.50 le baril dont les compagnies de pétrole ont tiré des profits exorbitants sera abandonné. C'était tout simplement un expédient de l'époque du gouvernement minoritaire.

Je veux demander au ministre des Finances s'il répondrait à l'autre question que je lui ai posée. Il n'en a pas parlé aujourd'hui. Dans sa lettre adressée aux associés de Syncrude, le ministre s'est engagé à remplir légalement son engagement au sujet de la déduction de leurs redevances et autres paiements versés à la province de l'Alberta. Hier, j'ai demandé au ministre comment il entendait le faire. Jusqu'à maintenant il n'a présenté aucun amendement à ce bill devant le comité plénier.